



AVIS DE RETRAIT
RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-94 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE (2710)

AVIS est par la présente donné que, conformément à la résolution CA19 19 0185 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 3 juin 2019, le Règlement numéro 2710-94 est retiré.

Règlement numéro 2710-94 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone M-420, les usages « Restaurant » et « Service rapide »

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 6 juin 2019.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

NOTICE OF WITHDRAWAL OF BY-LAW NUMBER 2710-94
AMENDING ZONING BY-LAW (2710)

NOTICE is hereby given that, in accordance with resolution CA19 19 0185 adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on June 3, 2019, By-law number 2710-94 was withdrawn.

Règlement numéro 2710-94 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone M-420, les usages « Restaurant » et « Service rapide »

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this June 6, 2019.